



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SENIORS EN VACANCES : SEJOUR à l'Île Rousse en CORSE du Samedi 1er au Vendredi 7 AVRIL 2023



Le Préfet de Région Occitanie et les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie ont la volonté commune de faciliter le départ en vacances des pensionnés des administrations de l'Etat, domiciliés dans la région Occitanie.

Ce séjour vous est proposé dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », mis en place et financé par l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances). Dans la limite des places proposées et du budget alloué par la SRIAS.

POUR ROMPRE AVEC LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT, POUR OFFRIR DU BIEN-ÊTRE, POUR CREER DU LIEN SOCIAL

Vous résidez en Occitanie, vous êtes pensionné (e), âgé (e) de 60 ans et plus à la date du départ, ou vous avez 55 ans et êtes en situation de handicap. Ce séjour est pour vous !

Votre séjour 7 jours / 6 nuits vous revient à :

- 369 € pour les pensionnés imposables,**
- 208 € pour les pensionnés de l'Etat sous conditions de ressources (participation ANCV* de 161 € déduites *voir conditions page 2).**

**La SRIAS prend en charge :
le transport, les frais de dossier, taxes de séjour et
assurance annulation et rapatriement**

**INSCRIPTION OUVERTE A COMPTER
DU LUNDI 6 FEVRIER 2023**



**RENSEIGNEMENTS et RESERVATIONS auprès de l'association
« TOURISME LOISIRS CULTURE Occitanie (TLC Occitanie) »
Tel : 06.22.64.03.02 courriel : accueil@tourismeloisirslr.com**

Programme du séjour

Jour 1 : Toulouse-Carcassonne-Béziers- Montpellier- Nîmes-Marseille/en Mer

Départ en autocar Grand Tourisme de Toulouse à 9h30, Carcassonne à 10h30, Narbonne à 11h15, Béziers à 12h15, Montpellier à 13h15, Nîmes à 14h00. Arrivée au port de Marseille à 16h15 pour les formalités d'enregistrement. Installation en cabines à 4 personnes avec douches et WC. Départ du ferry de nuit à 18h45. Dîner libre et logement à bord.

Jour 2 : Bastia – L'île Rousse

Petit déjeuner en self-service à bord. Arrivée du bateau à 08h00 au port de BASTIA. Transfert en autocar vers le village de Vacances. Remise des clés et installation dans les chambres dans votre hôtel Club Joseph Charles*** situé pied dans l'eau et à 900 mètres du centre-ville. Installation dans les chambres. Déjeuner. Réunion d'information et cocktail de bienvenue. Dîner, soirée et logement.

Jour 3 : Ile Rousse

Petit déjeuner. Matin : Balade libre sur le marché couvert aux colonnes. Impossible de passer par l'île Rousse sans goûter aux charmes culinaires locaux ! Dans le village, sur la place des platanes, le marché couvert aux 21 colonnes vous accueillera pour un panorama croustillant des spécialités de Corse. Construits vers 1850 à l'emplacement de la porte sud de la ville, il est classé monument historique. Ou balade facultative sur le petit train de l'île Rousse (supplément à régler sur place). Déjeuner à l'hôtel Club. Après-midi : tournoi de pétanque. Soirée : dîner et soirée belote. Logement.

Jour 4 : Les Calanques et Piana/Porto

Petit déjeuner. Journée d'excursion vers les Calanques de Piana et Porto. Incursion dans les Calanques de Piana, fantastiques entassement de roches couleur de feu croulant dans le bleu intense de la mer. Les formes torturées et étranges, presque humaines, des Calanques de Piana ont profondément impressionné Maupassant qui les découvrit lors d'un voyage en Corse en 1880 et en fera une description dans son roman "Une Vie". Déjeuner au restaurant à Porto. Retour en autocar vers votre hôtel en fin de journée. Soirée : dîner et soirée vidéo.

JOUR 5 : Phare de Pietra

Petit déjeuner. Matin : Petite randonnée au phare de la Pietra. L'île Pietra et ses îlots sont le symbole de la ville. On ne peut passer à l'île Rousse sans s'y rendre. Ces rochers en porphyre de couleur rousse ont donné son nom à la ville. Ou balade facultative à Calvi (supplément à régler sur place). Déjeuner à l'hôtel Club. Après-midi : jeux cafés ou activités ludiques ou sportives de l'hôtel. SOIRÉE CORSE AVEC MENU CORSE. Logement

JOUR 6 : Bastia – En mer.

Petit-déjeuner. Chambres à libérer le matin. Temps libre. Un panier repas vous sera fourni avant votre départ. Route vers Bastia. Convocation à 16h00 au port de Bastia pour les formalités. Départ du ferry à 18h00. Installation dans vos cabines. Dîner libre à bord. Logement

Jour 7 : Marseille-Nîmes-Montpellier-Béziers-Narbonne-Carcassonne-Toulouse

Petit déjeuner en self-service à bord du ferry. Arrivée au port de Marseille à 7h00. Transfert en autocar vers Toulouse. Arrivée Nîmes à 9h00, Montpellier à 10h00, Béziers à 11h00, Narbonne à 11h30, Carcassonne à 12h30 et Toulouse à 13h30.

***HORAIRE ESTIMATIF ET LIEU DE PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS A RECONFIRMER 15 JOURS AVANT LA DATE DE DÉPART

NB : L'ordre et le contenu de l'excursion pourront être modifiés en fonction des impératifs locaux. Les soirées et animations journalières pourront être modifiées ou inversées suivant le programme d'animation de notre animateur (programme précis communiqué ultérieurement). Si une prestation prévue au programme doit être annulée (raison météorologique par exemple), le responsable de l'hôtel procédera à un remplacement sur place suivant ses possibilités ; aucun remboursement ne pourra être fait dans le forfait proposé de l'ANCV.

LES PRIX COMPRENNENT

Le transfert en autocar de Tourisme au départ de TOULOUSE avec arrêt à CARCASSONNE, NARBONNE, BEZIERS, MONTPELLIER ET NIMES vers MARSEILLE A/R

La traversée de nuit en ferry A/R MARSEILLE –BASTIA en cabines 2 ou 4 couchages avec douche et WC

Les petits déjeuners à bord du bateau le 02/04/2023 et le 07/04/2023

Les transferts PORT DE BASTIA / village de vacances ILE ROUSSE / PORT DE BASTIA

Hébergement en chambre double, twin, à l'hôtel Club Joseph Charles

Pension complète du petit déjeuner du J2 au petit déjeuner en self-service à bord du ferry le 07 avril 2023 (hors dîner sur le ferry le 01 et 06 avril 2023)

Boissons vin inclus, café aux déjeuners,

Cocktail de bienvenue le jour 1 ou le jour 2,

Fourniture du linge de toilette et le ménage des chambres (5 fois durant le séjour),

Des soirées animées (sauf le jour d'arrivée et le jour de repos de l'animateur), le droit d'adhésion,

Le programme d'animation proposé joint (sous réserve de changement).

Assistance téléphonique 24h/24h

L'assurance assistance-rapatriement, annulation, bagages, interruption de séjour

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS

Chambre individuelle (4 nuits): + **85€/pers** (contingent limité, sous réserve de disponibilités)

Cabine individuelle A/R **+88€/pers**

*Les chambres sont disponibles à partir de 17H00 le jour d'arrivée et à libérer avant 10H00 le jour du départ *** 20 cabines réservées (16 cabines à 2 et 4 cabines à 4 à l'aller et 20 cabines à 4 au retour)*

Documents à fournir :

Copie de la carte d'identité en cours de validité de chaque participant et photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition avec le montant de la ligne « impôt sur le revenu net avant corrections » bien lisible

Avis de pension retraité(e) de la fonction publique d'état

En cas de perte d'autonomie ou de handicap : Copie de la carte d'invalidité ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité.

*Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, **l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances**. Ce dispositif permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel. L'ANCV participe au financement du coût du séjour pour les personnes âgées sous conditions.

*Condition de participation de l'ANCV :

Une aide financière de 161 € est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable se trouve sous le seuil d'imposition prévu par l'ANCV (**dans la limite des fonds attribués**).

L'aide financière est aussi accordée sans conditions de ressources, aux accompagnants de la personne retraitée suivants :

-Jeune en Service Civique.

-Enfant en situation de handicap rattaché au foyer fiscal du retraité.

-Aidant familial ou professionnel d'un senior en situation handicap ou de dépendance.

Tout conjoint marié ou tout partenaire pacsé avec une personne éligible au programme seniors en vacances peut lui-aussi en bénéficier, sous réserves d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble durant le séjour.

Offre soumise à disponibilité et réservée en priorité aux personnes n'ayant pas bénéficié des Vacances Seniors en 2021 et 2022. Document non contractuel.